

## COMPTE-RENDU

### CONSEIL MUNICIPAL du 16 FEVRIER 2023

Sous la présidence de Jacques FABRE, Maire

**Présents :** Mesdames et Messieurs Bérangère DUCLOS, François GONZALEZ, Claudine DIEL-GETTO, Alain SENESSE, Geneviève TAILLEEFER, Céline ROMAN, Sébastien GOMARIZ, Marie-Christine ARDOUIN, Nathalie ROBERT, André FALCOU, Carmen LUZ.

**Absents excusés :** Mrs. Rémi BELBEZE (procuration François GONZALEZ), Tommy TOLEDO (procuration Sébastien GOMARIZ).

**Absent non excusé :** M. André FALCOU

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme Bérangère DUCLOS est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Le compte rendu du conseil municipal du est approuvé à l'unanimité.

#### ■ **Marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagements des abords de l'église et du jardin public.**

Monsieur le Maire rappelle le projet d'aménagement des abords de l'église et du jardin public pour lequel l'Agence Technique Départementale 11 a été désigné en tant qu'assistant au maître d'ouvrage. Pour ce projet, il a été nécessaire de choisir un maître d'œuvre.

A l'issue d'une consultation, plusieurs candidatures ont été reçues. Un comité de sélection composé de membres du conseil municipal, de l'agence technique départementale 11, du CAUE, de l'UDAP a proposé de retenir le candidat AURIOL ARCHITECTURE & PATRIMOINE.

*Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.*

#### ■ **Location salle André LABORIE.**

Considérant l'augmentation des du prix de l'énergie et des charges de nettoyage, Monsieur le Maire propose qu'à compter du 1er mars 2023 ( pour toutes les demandes de réservation faites après cette date) les tarifs de réservation de la salle André Laborie soient de 200 euros la journée ou 300 euros la journée si utilisation du chauffage ; 400 euros la caution.

*Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.*

#### ■ **Convention prêt mini bus Carcassonne Agglo.**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de renouveler pour l'année 2023 la convention de prêt du mini bus à Carcassonne Agglo pour le transport de la section « ados » de Barbaira les mercredis et vacances scolaires.

*Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.*

■ **Ouverture de crédits section d'Investissement exercice 2023.**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet une ouverture anticipée des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de l'année, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'année précédente.

Il propose de procéder à l'ouverture de crédits des dépenses d'investissement, afin de pouvoir mandater certaines dépenses en cours.

*Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.*

*Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.*

*A Barbaira le 16 février 2023.*

*Le Maire,*

*J. FABRE.*

